

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
13 DECEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE  
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 26  
Votants : 34

L’an deux mille dix-huit,  
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - M. Guy DAVID; - Mme Béatrice DENIGOT, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE  
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE  
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT  
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD  
M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD  
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER  
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET  
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°139-2018 – FINANCES – AUTORISATION D’ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS  
DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D’INVESTISSEMENT DU  
BUDGET DE L’ANNEE 2018**

Le Président rappelle que l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d’engager, de liquider et de mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d’investissement du budget de l’exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2019 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l’année précédente.

**Ouverture des crédits d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts aux budgets 2018****Budget principal (400)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2018	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25% des crédits ouverts en 2018)
20 Immobilisations incorporelles	82 000,00 €	20 500 €
204 Subventions d'équipement versées	415 899,53 €	103 975 €
21 Immobilisations corporelles	876 815,03 €	219 204 €
23 Immobilisations en cours	1 093 855,00 €	273 464 €
26 Participations et créances	1 100,00 €	275 €
27 Autres immobilisations financières	308 000,00 €	77 000 €

**Budget annexe Locations immobilières (401)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2018	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25% des crédits ouverts en 2018)
21 Immobilisations corporelles	76 800,00 €	19 200 €
23 Immobilisations en cours	167 425,00 €	41 856 €

**Budget annexe Maison Funéraire (402)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2018	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25% des crédits ouverts en 2018)
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250 €
20 Immobilisations incorporelles	35 171,12 €	8 793 €
23 Immobilisations en cours	8 500,00 €	2 125 €

**Budget annexe SPANC (403)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2018	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25% des crédits ouverts en 2018)
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750 €
21 Immobilisations corporelles	6 686,58 €	1 672 €

**Budget annexe Transports scolaires (404)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2018	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25% des crédits ouverts en 2018)
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750 €
21 Immobilisations corporelles	3 470,35 €	868 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2018, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler début avril 2019.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018 telles que récapitulées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 24/12/2018  
Le Président,

